

Dans les événements humains, il n'y a ni fatalité, ni erreur inévitable. Il y a eu des choix délibérés dont les mobiles profonds doivent aller se chercher dans les arcanes Bibliques.

**Un aperçu.** La légende dit : Moïse ne savait pas parler au Peuple, mais Aaron son frère savait et parlait en son nom. Donc Moïse qui parlait à Dieu était du Monde d'Abel, et Aaron qui ne le pouvait pas était du Monde de Caïn... Et bien d'autres choses qui expliquent les comportements de profondeurs sur lesquels éducation et culture ont peu d'effet.

Pour savoir comment seront interprétées, orientées les applications des règles qui devraient nous gouverner, il faut connaître les moteurs profonds de ceux qui décident. Certains iront à droite, d'autres iront à gauche, et ainsi de suite.

Cette Science que Caïn convoite n'est pas pour lui, il la prend par force hier, ruse aujourd'hui et il paralyse toujours un peu plus son système physiologique et doit alors vivre en être dépendant, handicapé. Aujourd'hui le désastre est au bout du chemin, car il a ruiné tout ce qui pouvait le sauver, le sortir de son cycle infernal !

[Ligne 01](#)   [Ligne 02](#)   [Ligne 03](#)   [Ligne 04](#)   [Ligne 05](#)   [Ligne 06](#)

---

Cette lettre fait suite au dossier adressé au Service Client du Crédit Lyonnais. On constate qu'il n'est nullement fait mention de la Formule ZEN et du découvert autorisé de 800 euros. Tout se passe comme si cette formule n'avait pas été signée par le Client.



DIRECTION GÉNÉRALE  
Service Relations Clientèle

Monsieur Léopold RICCI  
le Baudelaire  
Avenue Saint Jacques  
06200 NICE

Paris, le 13 décembre 2005

N. Réf. 94859  
Régine DHESPINIS  
Tél. 01.42.95.35.35

Monsieur,

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance de votre lettre du 5 décembre 2005, par laquelle vous avez souhaité nous soumettre vos préoccupations concernant la mise en opposition de votre carte bancaire, suite à un refus de paiement.

Nous comprenons le sens de votre démarche et vous savons gré d'avoir pris le soin de nous faire part de vos remarques, étant toujours attentifs aux réactions de notre clientèle.

Nous concevons fort bien que le montant des frais et commissions perçus lors du refus de vos chèques vous paraisse élevé. Cependant, cette tarification publiée dans le Guide Tarifaire des principales opérations bancaires, mis à la disposition de notre clientèle, est parfaitement justifiée. Elle est induite par les charges de traitement qui nous sont imposées par la Loi du 30 décembre 1991, relative à l'émission et à la répression des chèques sans provision, qui, par ailleurs engage la responsabilité pénale des banques.

répression des chèques sans provision, qui, par ailleurs engage la responsabilité pénale des banques.

Afin d'éviter le renouvellement des désagréments dont vous faites mention, nous vous invitons, à l'avenir, à faire fonctionner votre compte en lignes créditrices exclusives. A cet égard, nous vous précisons que la gestion courante des comptes de nos clients, relève de la seule compétence de leur agence.

Par ailleurs, nous transmettons, pour information, une copie de cette correspondance à notre Direction Régionale de Paris Cité, et au Directeur de votre agence de Paris Quartier Latin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur

Jean-Christophe ABADIE

ADRESSE : BC 26.82 - 75079 PARIS CEDEX 02  
TÉLÉPHONE : 01 42 95 35 35 - TÉLÉCOPIE : 01 42 95 91 93 - COURRIEL : relationsclientele@lcl.fr

Crédit Lyonnais - Société anonyme au capital de 1 833 665 297 € - Banque inscrite - RCS Lyon B 354 509 741

Donc ma réponse, par FAX, on se fatigue à de tels jeux.

Voudraient-ils avec SOFINCO et d'autres fabriquer la déontologie de l'escroquerie bancaire, qu'ils ne s'y prendraient pas mieux.

Léopold RICCI - Le Baudelaire - ave St Jacques- 06200- Nice – FR

Tel : 0493969962

Réf : 94859

Régine DHESPINIS

à Nice le 16 / décembre / 2005

LCL – Direction Générale

Service Relations Clientèle

BC 26.82 – 75079 – PARIS CEDEX 02

Réponse par FAX : 01 42 95 91 93

Mesdames, Messieurs,

En réponse de votre courrier ci-dessus référencé.

Une banque ne saurait délivrer une Formule ZEN tranquillité, qu'elle facture 7,91 euros par mois, sans honorer le service auquel elle s'engage.

Faire toujours fonctionner un compte en ligne créditrice, comme vous le conseillez, produit alors un

fait d'escroquerie.

Vous invitez un Client à payer un service que vous ne rendez pas, et pire vous mettez votre client en difficultés, car il vous crédite de la confiance que libère la Formule souscrite et toujours payée.

Mesurez vous la gravité de vos propos ?

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

=====  
Enfin une simple note avec les documents ajoutés; pour le Ministre de la Justice.

Rappeler que se réalise aujourd'hui ce qui fut prévu et exploité le 4 juin 1974. La Mutation Climatique comme outil de jugement exhaustif. Que chacun se débrouille.

Léopold RICCI - Le Baudelaire - ave St Jacques - 06200 - NICE - FR

Tel : 0493969962

[ler@silustar.net](mailto:ler@silustar.net)

à

Nice le 16 / décembre / 2005

Monsieur le Ministre de la Justice

et garde des Sceaux

13, Place Vendôme

75001 - PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de transmettre copies d'un échange de courrier avec LCL.

Par des manoeuvres diverses LCL veut imposer que le Client souscrire à un service payant, en use en toute confiance, et se trouve sans pouvoir en user lorsque cela est à la convenance de LCL. Les effets de cette carence étant dommageables, pour le client.

Rappelons la cas SOFINCO dont la Justice traita, en évitant de sanctionner la méthode mise en cause. Et bien d'autres depuis 1960.

Prévoyant dès 1974 que mes efforts seraient vains, j'avertissais M. Lecanuet Ministre de la Justice en place, qu'une mutation climatique prévisible rendrait justice exhaustive de tout. Aujourd'hui, elle passe en phase de Guerre Thermique.

“Le temps c'est de l'argent”, “La logique n'est que l'expression de la mécanique des énergies”, les deux se libèrent dans le temps, et depuis 1960 les masses sont immenses prêtes à débouler par les vannes de l'incohérence !

Tels sont les soubassements de la Guerre Thermique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes sincères salutations.

Pièces: 2

=====  
Quand une Banque en est réduite à devoir assurer la promotion de l'escroquerie légale, c'est que le système commercial perd beaucoup d'argent par les catastrophes naturelles et qu'il ne sait plus comment en faire produire. La machine petit à petit s'enraye. Un beau jour le peuple balaye tout. Dans ce contexte de Guerre climatique qui va s'aggraver, faire des procès c'est perdre son temps et qui plus est, pour des gains insignifiants comparés à ceux qu'il faudrait pour relancer la machine. Cela est d'autant plus vrai, que cela concerne qui est en phase d'avoir à se préparer pour un autre monde. Mieux encore, cela met en évidence une multitude de choses qui vont prendre poids et mesure.

Léopold RICCI - Le Baudelaire - ave St Jacques- 06200- Nice - FR  
Tel : 0493969962 E-mail: [ler@silustar.net](mailto:ler@silustar.net)

à Nice le 17 / décembre / 2005

**Monsieur le Ministre de la Justice**  
**13, Place Vendôme**  
**75001 - PARIS**

Monsieur le Ministre,

Comme suite de mon courrier du 16 décembre joint, j'ai l'honneur d'attirer votre attention pour fait d'escroquerie, quant aux pratiques du LCL ex Crédit Lyonnais 421, 22 Boulevard St Michel 75006 Paris.

LCL a pratiqué un rejet de prélèvement d'une somme de 19,90 €, s'est attribué 24€ de frais, alors que le découvert autorisé de 800 € n'était entamé que de 70 €.

Il y a fait d'escroquerie venant de frais prélevés en échange d'un service promis et dont la non application porte préjudice moral et matériel et libère un surplus d'entrée pour le LCL.

Par de telles pratiques non sanctionnées, on ne peut aboutir qu'à une désagrégation du commerce mondial, produite par ceux qui devraient être les garants de son équité.

Ces sanctions sont faits de bonne gouvernance. Car dans un contexte de guerre climatique, la vie va devenir de plus en plus difficile, alors bien pire que 1789 est à prévoir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

**Pièces:** la Convention Tranquillité du 29 septembre 2000.

Relevé bancaire d'un débit de 7,91 € pour Convention Formule ZEN.

Si le monde de LOTH symbolisait un certain Occident, on comprend ce qui est ci-dessous exposé.

Léopold RICCI - Le Baudelaire - ave St Jacques- 06200- Nice - FR  
Tel : 0493969962 E-mail: [ler@silustar.net](mailto:ler@silustar.net)

à Nice le 19 / décembre / 2005

Monsieur le Premier Ministre  
**HÔTEL MATIGNON**  
57, rue de Varenne - 75007 - PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Je joins le document du 17 décembre 2005 adressé à Monsieur le Ministre de la Justice. Se trouve auprès du Ministère de l'Intérieur ce qui précède.

Monsieur Blair (1<sup>er</sup> Ministre Britannique) a exprimé le fait que la mutation climatique devient une arme de destruction massive.

Elle passe en phase de Guerre Thermique. Le voisinage de Londres en a éprouvé un aspect dernièrement, et la Russie un autre ces derniers jours. Cela concerne tout l'Occident et davantage.

Il appartient à tous ceux qui furent favorisés de mes travaux dès 1961 de répondre à ce défi de la nature. Notamment aux laboratoires d'IBM et d'INTEL en Israël qui pensent pouvoir exploiter les travaux sur le Champ Magnétique Unitaire.

La politique de déposséder qui sait et peut au profit de ceux qui ni ne savent ni ne peuvent, expose Israël à une nouvelle diaspora, précédée d'un nouveau Massada. Cela entraîne un effondrement de l'Occident qui a exploité, de nouveau, le peuple de la Bible à sa convenance. En gros ce scénario fut appliqué vers l'époque chrétienne. L'espace convoité se délite, abandonné par l'ennemi.

L'Homme du Néanderthal fit place à celui de Cro-Magnon qui doit faire place à celui d'Abel lequel doit maîtriser les forces de la Nature. C'est bien ce qui est en cours d'évaluation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes salutations distinguées.

**Pièce : Courier au Ministère Justice du 17/décembre/2005**

---

[Relevé bancaire des opérations de Novembre 2005.](#)

Chaque mois depuis septembre 2000, je paye pour la formule ZEN 7,91 €. Ma convention donne droit à un découvert autorisé de 800 €. Je l'utilise environ 1 mois sur trois pour éponger mes dettes. Or j'ai calculé que les intérêts produits par ces découverts autorisés étaient inférieurs à la prime de 7,91. Je faisais donc un cadeau à LCL, pour une protection, une tranquillité vantée par la formule. Si LCL ne l'applique pas lorsqu'il faut le faire, mais tente de provoquer des vides de trésorerie de 24 heures, pour créer un incident de paiement et s'octroyer 24 € de frais de gestion, ce sont là pratiques d'escroc ou de Mafia. Et si le Gouvernement ne dit rien, ne fait rien, c'est qu'il est consentant pour en tirer quelques bénéfices et nous retrouvons le concept de Mafia d'état de droit.

LCL		RELEVÉ DE COMPTE			
AU 04.12.2005 - N° 342					
MONSIEUR LEOPOLD RICCI					
Indicatif : 421      Compte : 74035 K					
DATE	VOS OPERATIONS	VALEUR	DEBIT en EUROS	CREDIT en EUROS	SOIT en FRANCS
<b>OPERATIONS DIVERSES</b>					
07.11	PRELEV FINAREF EX-UCCM 01260701500489 0511050001	07.11	112,50		- 737,95
09.11	VIREMENT CNAV REG PARIS 7530512 12118489 RICCI 1005	09.11		845,10	+ 5 544,08
09.11	VIR.PERMANENT SCP GARCIA J P TO	09.11	250,00		- 1 639,89
09.11	SION EXECUTION VIRL PERMANENT DONT TVA 19,60% 0,18	09.11	1,10		- 7,22
15.11	PRELEV EDF PR BRED NICE ALPES *485109015330 25420*798 EDF PR	15.11	21,00		- 137,75
15.11	PRELEV TRESOR PUBLIC 06 IMPOT MENM106193553296013	15.11	15,00		- 98,39
15.11	PRELEV TRESOR PUBLIC 06 IMPOT MENM206206436158013	15.11	12,00		- 78,71
15.11	PRELEV FRANCE TELECOM DRAGUIGNA 93969962 939699625H783E	15.11	39,49		- 259,04
15.11	PRELEV FINAREF 00619760304363 1511050001	15.11	171,00		- 1 121,69
15.11	PRELEV FINAREF 00619757698768 1511050001	15.11	96,95		- 635,95
16.11	PRELEV FRANCETELECOM WANADOO 203080568 21103322525WFE	16.11	19,90		- 130,54
17.11	VIREMENT EVENT A INTERNET - EVENT AND PARTNER	17.11		1 500,00	+ 9 839,36
21.11	PRELEV MEDIATIS 0222880205111900019687490026NC	21.11	116,82		- 768,29
25.11	REMISE CHQ ALS 25/11/05 3240 41 REMISE CHEQUE	30.11		15,31	+ 100,43
30.11	VIREMENT VIRAEX	30.11	1 500,00		- 9 839,36
01.12	<u>ABONNEMENT VOTRE FORMULE ZEN</u>	01.12	7,91		- 51,89
<b>TOTAUX</b>			<b>2 703,06</b>	<b>2 360,50</b>	
<b>SOLDE EN EUROS</b>			<b>342,56</b>		

	<i>SOLDE EN EUROS</i>		342,96	
	<i>SOIT SOLDE EN FRANCS</i>			- 2 247,05

**Programme Avantage : le solde de vos points repris sur cet extrait est arrêté au 30 septembre 2005.**

Une insatisfaction ? Un mécontentement ? Votre agence n'a pu répondre à vos attentes ? LCL, Le Crédit Lyonnais est à votre écoute 24H/24, 7J/7 au 0810 813 211 (Coût d'une communication locale depuis un poste fixe en France Métropolitaine). Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, Boîte Courrier 26-82, 75079 Paris Cedex 02 et en dernier recours à Monsieur le Médiateur auprès de LCL, Boîte Courrier 26-84, 75079 Paris Cedex 02.